

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2008  
(convocation du 17 novembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00  
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00  
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20  
Mme. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30  
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00  
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30  
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Traité de Concession du Service Public de l'Eau - Bilan des engagements de Lyonnaise des Eaux - Montant des pénalités et des bonus applicables au titre du contrat de l'eau**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La dernière révision du traité de concession du service public de l'eau (avenant n°7), adoptée par le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux le 22 décembre 2006, s'est appuyée sur plusieurs objectifs fondamentaux :

- pérenniser la ressource
- améliorer la qualité et la sécurité du service à l'usager
- favoriser une dynamique d'écoute et de transparence
- garantir des coûts contrôlés

Cette renégociation du contrat de l'eau avait en outre pour but de renforcer la position de la Cub et les actions de suivi et de contrôle du délégataire.

Ainsi, l'avenant n°7 a donc abrogé la majorité des quelques sanctions pécuniaires dues par le concessionnaire en cas de non respect des obligations envers les tiers et les usagers initialement imposées par le traité et les a remplacées par la mise en place d'engagements, pour le délégataire, assortis pour certains d'un système de bonus/malus (cf. Article 47-2 du contrat de concession) portant en premier lieu sur la performance du réseau, au regard du SAGE Nappes Profondes de Gironde, de son objectif d'économies et de préservation des ressources en eau potable.

## 1 – Bilan des 61 engagements du délégataire

61 engagements ont été pris dans le cadre de l'avenant n°7, reposant sur un nombre très important de paramètres existants ou nouveaux à contrôler.

Les engagements peuvent ainsi se décomposer en 5 grandes familles :

- Pérenniser la ressource
- Améliorer la qualité et la sécurité du service à l'usager

- Valoriser le patrimoine et améliorer ses performances
- Favoriser une dynamique d'écoute et de transparence
- Améliorer la responsabilité sociale et environnementale.

Ces 61 engagements sont tous déclinés au fur et à mesure dans les différents articles de l'avenant n°7 du contrat de concession, et sont repis dans une annexe spécifique, l'annexe 24, dans laquelle chaque engagement est défini en quelques lignes, à la suite desquelles sont précisés les objectifs, les échéances, et les pénalités ou bonus à appliquer.

L'article 47-2 du contrat de concession complète ces obligations en précisant également les boni et mali, affectables à 27 engagements sur les 61, qui viendront respectivement débiter et créditer un fonds de performance.

Devant la portée technique et les enjeux financiers de chaque engagement, il a été nécessaire de réaliser, durant l'année 2007, une relecture de chaque engagement confrontant le point de vue du délégataire et celui du délégant, et permettant ainsi d'éliminer des problèmes éventuels d'interprétation. Cette démarche, qui a donné lieu à de nombreuses réunions et de nombreux échanges tout au long de l'année, a permis également de fixer des valeurs de référence communes, ainsi que les méthodes de calcul à appliquer, et de définir un certain nombre de données nouvelles à communiquer par le délégataire.

Au terme de ce travail, les services techniques de la Communauté urbaine ont élaboré un guide de suivi et de contrôle des 61 engagements du délégataire qui a pour but de formaliser le suivi et le contrôle de ces 61 engagements, tant sur les aspects méthodologiques que sur les résultats obtenus chaque année.

Ce guide est donc le reflet du suivi et du contrôle qui s'exercent sur le délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ce, jusqu'à la fin du contrat. Il est destiné à être enrichi chaque année.

Pour 2007, le tableau synthétique présenté en annexe fait ressortir l'avis du délégant sur les 61 engagements.

Parmi ces 61 engagements, il peut être distingué :

### **1.1 - Les engagements ayant un objectif à atteindre en 2007 :**

Ces engagements devaient arriver à leur terme au cours de l'année 2007 ou faire l'objet d'une étape marquante qui a fait l'objet d'un contrôle en 2007.

- 7 – *Convention jour de pointe Collectivités* : Durant l'année 2007, **le délégataire a mené à bien cet engagement** qui a pour objectif de réduire les arrosages des services municipaux les jours de pointe : fin 2007, seules 7 communes n'avaient pas signé la convention.
- 11 – *Complétude comptage-facturation* : En réalisant l'inventaire, en 2007, de tous les points non comptés, **le délégataire a répondu à ses obligations contractuelles**. Il a également anticipé les futures échéances de cet engagement en proposant, dès 2007, l'équipement en compteurs de certains points du réseau.
- 12 – *Solutions d'attente des bornes de puisage* : Le délégataire s'était engagé à proposer des solutions dans l'attente de la mise en place des 60 bornes de puisage,

prévues d'ici 2009, par l'engagement n° 15, et ce, afin de mettre fin à une pratique interdite : la prise sauvage d'eau sur les hydrants. Fin 2007, **le délégataire n'a proposé aucune solution d'attente satisfaisante.**

- 14 – *Bouches de lavage* : Ainsi que le prévoit l'engagement, le délégataire a contacté l'ensemble des communes avant la fin 2007, pour recueillir leur souhait sur le devenir des bouches de lavage, et a commencé leur suppression. **Il doit néanmoins poursuivre ses actions afin de traiter les bouches de lavage** selon la procédure et l'échéancier défini dans le contrat.
- 17 – *Diagnostic SAGE* : Le diagnostic SAGE (annexe 27 du contrat de concession) a été remis à la collectivité, dans sa version finale, le 29 juin 2007 et a été validé par la Commission Locale de l'Eau de novembre 2007.
- 21 – *Sensibilisation et Conseils Consommation* : Les nouveaux outils et services mis en place en 2007, par le délégataire ont été testés. Ils répondent aux attentes de l'engagement (sensibilisation des usagers aux économies d'eau, conseil pour la maîtrise de la consommation N°Azur ALL'EAU 0810 00 60 80, diagnostic consommation, simulateur de consommation sur Internet).
- 22 – *Accompagnement grands consommateurs* : Le délégataire a proposé un plan d'actions pour aider les gros consommateurs à maîtriser leur consommation, en cours de validation par le délégant. **Mais il conviendra pour le délégataire de préciser et de valoriser les outils existants, et d'identifier clairement une structure dédiée à l'accompagnement des grands consommateurs.**
- 30 – *Travaux neufs filières de traitement* : **Le délégataire a fourni**, en 2007, un **programme de travaux** (annexe 20), cohérent avec les risques identifiés, qui a été **validé par la DDASS**.
- 32 – *Pilote orthophosphates* : Le délégataire a mis en place 2 pilotes. L'étalonnage relativement long des pilotes tout au long de l'année n'a pas encore permis de conclure sur l'intérêt ou non du maintien des traitements par orthophosphates (résultats attendus pour 2008).
- 52 – *Qualité Travaux réseau et branchements* : Le délégataire a présenté, en 2007, la démarche qualité mise en œuvre dans le cadre des travaux de réseaux et de branchements. **Celle-ci est apparue comme relativement satisfaisante.**
- 53 – *Pérennité des branchements neufs* : L'étude que le délégataire devait remettre, fin 2007, afin de justifier ses choix portant sur les matériaux, les conditions de pose, les systèmes de protection des nouveaux branchements, n'a été transmise qu'en mai 2008. Ce retard avait été annoncé relativement à l'avance, afin d'intégrer des recherches en cours menées par le CIRSEE (Centre international de Recherche sur l'Eau et l'Environnement).
- 55 – *Schéma Directeur Immobilier* : Le délégataire a proposé, en 2007, un programme immobilier pour le site existant de Cap Roux à Mérignac. Le projet correspondant qu'il devra fournir en 2008 devra tenir compte des observations formulées par le délégant.
- 58 – *Adaptation reporting eau* : Tout au long de l'année 2007, le délégataire s'est efforcé d'apporter, à la demande de la collectivité, des modifications aux rapports d'activité de l'eau potable, qu'il remet mensuellement et trimestriellement au délégant, dans le but de faciliter le suivi des nouveaux engagements.

## 1.2 - Les engagements récurrents :

Ces engagements devaient être mis en application dès la signature de l'avenant et respectés chaque année par le délégataire.

Ils font l'objet d'un contrôle annuel.

- 4 – *Diagnostic des ouvrages* : En 2007, **le délégataire a bien réalisé un diagnostic complet sur 10% des ouvrages de production, soit 10 ouvrages. Cependant, seuls trois rapports de diagnostic sur dix ont été transmis** à la Communauté urbaine début 2008. Outre la transmission des rapports à améliorer, le délégataire doit programmer, en 2008 et 2009, les travaux déclarés nécessaires à l'issue des diagnostics réalisés en 2007.
- 5 – *Gestion de crises* : Le contrôle de la collectivité, en 2007, a confirmé **la bonne gestion des crises par le délégataire**.
- 6 – *Pression Défense Incendie* : Les essais menés en 2007, notamment par le SDIS, n'ont révélé aucune anomalie sur les équipements de lutte contre l'incendie.
- 13 – *Information import-export hors Cub* : Le délégataire transmet, depuis juin 2006, dans les rapports d'activité mensuels du service de l'eau potable, toutes les informations relatives aux transferts d'eau avec les communes hors Cub.
- 16 – *Vols d'eau* : L'année 2007 a porté essentiellement sur des actions de prévention. Ainsi, le délégataire a sensibilisé, par courrier, les professionnels et les communes qui avaient l'habitude d'utiliser les équipements de lutte contre l'incendie pour leur activité (arrosage, nettoyage,...), et a également proposé d'apposer sur les poteaux incendie un autocollant rappelant l'interdiction de prélèvement. L'année 2008 sera consacrée à la pose de ces autocollants sur l'ensemble des hydrants de la Cub par le délégataire, les services de la Cub ou le SDIS. Toutefois, la Communauté urbaine demande que son délégataire soit plus actif sur les actions de répression.
- 19 – *Réparation des fuites signalées* : A la signature de l'avenant n°7, le délégataire a fourni de gros efforts pour améliorer sa réactivité pour l'arrêt des fuites visibles (mobilisation d'une centaine d'agents qui, par exemple, doivent respecter un taux de présence de 70 % durant la période estivale). Ainsi :

Pour les fuites sur canalisation d'un diamètre supérieur à 300 mm : 4 fuites importantes ont été réparées en moins de 12 heures conformément aux obligations contractuelles. 4 autres fuites, présentant un très faible débit, ont fait l'objet d'une erreur de diagnostic (petit suintement qui indiquait davantage une fuite sur un petit diamètre) et n'ont par conséquent pas été réparées dans le délai établi.

Pour les fuites sur tout diamètre : 89,80 % des fuites (soit 4 197 sur 4 673) ont été réparées en moins de 3 jours pour un objectif contractuel fixé à 90 % (soit 4 205). Ce sont donc 8 fuites qui n'ont pas été réparées dans les délais prévus ce qui reste très marginal.

Pour les fuites sur tout diamètre : 100 % des fuites doivent être réparées en moins de 21 jours. Seule 1 fuite a été enregistrée au-delà à cause de contraintes indépendantes du délégataire et liées à la circulation.

- 23 – *Segmentation clientèle* : Le délégataire a réalisé une segmentation de son fichier clientèle et a transmis le fichier à la collectivité en 2007.
- 25 – *Tarif Réduit 50 m<sup>3</sup>* : La réduction tarifaire a été appliquée par le délégataire sur les factures d'eau des abonnés dès la signature de l'avenant n°7. De plus, comme prévu, il a versé à la Communauté urbaine, le 16 juin 2007, la somme de 400 000 €, pour que notre établissement puisse mener une action sociale envers les usagers non individualisés. Une délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2007 a adopté, afin de redistribuer ces 400 000 €, le reversement d'un forfait par logement aux bailleurs sociaux, via des conventions à signer avec ces derniers en 2008.

- 26 – *Individualisation du comptage* : Le délégataire a mis en place une structure dédiée. Grâce aux actions menées en 2007, ce sont :
    - 457 compteurs individualisés qui ont été posés sur du patrimoine ancien,
    - et 2 480 compteurs individualisés qui ont été posés sur du patrimoine neuf.
  - 27 – *Groupe de Travail Loi sur l'Eau* : Un groupe de travail a été constitué en 2007 et poursuit en 2008 ses réflexions sur la mise en place d'une nouvelle tarification.
  - 29 – *Branchements Plomb* : Afin d'assurer cette mission, le délégataire a mis en place une cellule dédiée. En 2007, 5 491 branchements en plomb ont pu être renouvelés, ce qui reste inférieur à la prévision si on considère le cumul 2006-2007. Outre le contrôle des chantiers plomb effectués tout au long de l'année, le délégant a mis en œuvre une procédure de contrôle financier et technique spécifique à cet engagement dans le temps. De plus, le délégataire a développé un outil informatique lui permettant de mieux programmer les opérations de renouvellement sur le territoire communautaire en prenant en compte les contraintes liées aux travaux sur les voiries, la circulation, les zones plus sensibles au risque plomb... Si le délégataire a déployé les moyens nécessaires à l'industrialisation de cet engagement, il ne doit pas perdre de vue qu'il doit également garantir la qualité des travaux exécutés afin d'assurer, entre autres, la pérennité des nouveaux branchements.
  - 33 – *Chlorites* : Les résultats médiocres observés cette année (6 dépassements en production et 33 en distribution) devraient être améliorés grâce aux travaux neufs prévus sur les filières de traitement (*engagement 30 – annexe 20*).
  - 34 – *Bases de données eau* : La définition des données à communiquer par le délégataire au délégant ayant abouti à la fin 2007, les bases de données relatives à l'exercice 2007 ont été transmises, par le délégataire, début 2008.
  - 45 – *Renouvellement des branchements en polyéthylène noir lors des aménagements de voirie* : Durant l'année 2007, le délégataire et le délégant ont établi une définition d'un « aménagement général de voirie » dans le cadre duquel les branchements en polyéthylène noir doivent être renouvelés. Ainsi, en 2007, 326 branchements ont été renouvelés.
  - 46 – *Renouvellement des branchements polyéthylène noir à la 3<sup>ème</sup> casse* : En 2006, le délégataire a enregistré 160 3<sup>èmes</sup> casses sur des branchements en polyéthylène noir. En 2007, il en a enregistré 149. Il avait été convenu avec le délégataire que les 3<sup>èmes</sup> casses étaient en premier lieu réparées selon les délais contractuels de l'engagement n° 19, et que leur renouvellement était planifié en suivant (pour des raisons d'autorisations de voirie et d'organisation du travail). De la même façon, il avait été acté qu'une souplesse serait accordée en période de pointe (Casses plus importantes en été et en hiver), permettant un lissage dans le temps des renouvellements. Fin 2007, le délégataire informe la Cub de son avancée :
    - concernant les 160 3<sup>èmes</sup> casses de 2006, 149 ont été renouvelées courant 2007,
    - concernant les 149 3<sup>èmes</sup> casses de 2007, seules 8 ont été renouvelées courant 2007.
- Ceci n'est pas conforme à l'engagement.**
- 48 – *Renouvellement Canalisation lors d'aménagement de Voirie*: Pour cet engagement, la définition de l'«aménagement général de voirie» était également attendu. Ainsi, en 2007, une canalisation a été renouvelée dans le cadre de cette règle.

- 56 – *Fonds de Performance* : La signature de l'avenant n°7 marque la création d'un Fonds de Performance, institué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par le concédant et le concessionnaire, et géré par le concessionnaire.  
Au titre de l'année 2007, la dotation initiale de 200 000 € a bien été versée par le délégataire, sur le fonds de performance, de même que 191 600 € au titre de l'économie de taux d'intérêt sur l'emprunt ayant servi au rachat de la valeur nette comptable de la dette.
- 59 – *Comité des Usagers* : Afin de développer les échanges entre le délégataire et les usagers du service public de l'eau, il a été institué un «Comité des Usagers» composé de trois collèges représentant les associations d'usagers, le délégataire et la Communauté urbaine. La première réunion du Comité des Usagers s'est tenue le 12 décembre 2007.
- 61 – *Solidarité Internationale* : La désignation des membres du Comité des Usagers ayant nécessité du temps en 2007, les membres du Comité ont décidé de sélectionner, lors de la première réunion, en décembre 2007, des projets de coopération prêts et proposés par Aquassistance (Association humanitaire bénévole à laquelle adhèrent les agents du groupe Lyonnaise des Eaux) : un au Népal et un en Haïti.  
Un appel à projet devrait être lancé en 2008.

### 1.3 - Les engagements à moyenne et longue échéances.

Pour la majorité d'entre eux, ces engagements ont pour objectif de pérenniser la ressource, et affichent des échéances plus lointaines. Ainsi, parmi les engagements ayant fait l'objet d'avancées notables en 2007, on peut évoquer :

- 1 – *Eocène* : À travers cet engagement, le délégataire s'est engagé à réduire les prélèvements annuels dans l'éocène. Le premier objectif à atteindre correspond à une diminution de 2,6 millions de m<sup>3</sup> à fin 2010 par rapport à 2005.  
En 2007, la réduction de prélèvement est de 4,7 millions de m<sup>3</sup>, mais l'année 2007 a été une année favorable d'un point de vue climatique.
- 8 – *Protocole de comptage et de calcul des rendements* : Le protocole de comptage et de calcul des rendements a subi quelques modifications en 2007. Ainsi, une nouvelle version est en vigueur.
- 15 – *Bornes de puisage* : En 2007, 13 bornes ont été installées exclusivement le long du tracé du tramway. Cette même année, le délégataire a consulté les Communes et les professionnels intéressés afin de choisir les emplacements des bornes à installer en 2008.  
En outre, les tarifs proposés par le délégataire pour ce service sont en cours d'analyse, et devraient faire l'objet d'une décision du Conseil de Communauté courant 2008.
- 18 – *Sectorisation et suivi en temps réel du réseau* : En 2007, le délégataire a poursuivi le programme de sectorisation, qui consiste, par la mise en place de compteurs sur différents points du réseau de distribution, à suivre les débits entrants et sortants sur les grosses mailles du réseau, et ainsi, à repérer d'éventuelles fuites. A fin 2007, il était possible d'appréhender le contrôle des débits de nuit dans 15 secteurs.
- 20 – *Réduction des pertes en eau* : Les premiers objectifs à atteindre en matière de réduction des pertes en eau sont attendus pour 2010. **On observe tout de même, en 2007, des résultats médiocres.** En effet, on note 11,5 millions de m<sup>3</sup> de pertes

- en distribution pour 9,4 à atteindre en 2010 et 2,1 millions de m<sup>3</sup> de pertes «process» pour 2,3 à atteindre en 2010.
- 24 – *Télérelève – Radiorelève – Report index* : En 2007, le délégant a accepté la proposition de son délégataire d'anticiper le plan d'actions sur la télérelève. En effet, fort de ses récentes expériences en France, le délégataire a proposé :
    - En 2007 : - la mise en place d'une équipe dédiée à la télérelève
    - l'identification de sites susceptibles d'héberger des récepteurs
  - En 2008 : - le déploiement du parapluie de récepteurs/transmetteurs
  - la commercialisation de «packs» de tarifs différenciés, adaptés aux attentes des différents usagers.
- En outre, les tarifs proposés par le délégataire pour ce service (jugés trop élevés) sont en cours d'analyse par la Communauté urbaine. Des discussions doivent être menées concernant la réalisation d'un test sur un panel d'usagers à définir.
- 39 – *Instruction des dossiers Déclaration d'Utilité Publique* : Les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations de prélèvement, et à la mise en place des périmètres de protection, pour 29 captages ont été lancées par délibération du Conseil de Communauté du 13 juillet 2007. Les hydrogéologues, nommés par la Préfecture en 2007, ont été saisis début 2008. Les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique sont en cours d'élaboration comme prévu.
  - 54 – *Amélioration du Rendement Réseau* : Pour cet engagement, **de mauvais résultats sont constatés en 2007**, malgré la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions qui devraient, à terme, améliorer le rendement. En effet, on obtient un rendement réseau de 77,9% pour un objectif à atteindre en 2010 de 82,6 %. Ce mauvais résultat doit faire l'objet d'une analyse approfondie en 2008.
  - 60 – *Certification environnementale* : Le délégataire a obtenu la certification ISO 14001, le 01 Avril 2007, soit 3 ans avant l'échéance contractuelle de 2010.

## 2 – Montant des Pénalités/Bonus applicables sur l'exercice 2007

### 2.1 – Engagements (Article 47-2 du traité de concession)

En 2007, sur huit engagements qui potentiellement peuvent faire l'objet de pénalités, seuls trois engagements sont concernés :

- 14 – *Bouches de lavage* : Dans le cadre du contrôle de cet engagement, il est apparu que le délégataire avait procédé, avec 1 mois de retard, à la fermeture de 6 bouches de lavage à Pessac. La pénalité correspondante est de 1000 € pour chaque bouche de lavage non traitée dans les délais.
- 19 – *Réparations des Fuites* : Le contrat prévoit des pénalités de 10 000 € pour chacun des 3 objectifs non atteints.

Au vu :

- des moyens considérables déployés par le délégataire pour répondre à cet engagement,
  - de la mobilisation très importante des agents de terrain pour réduire les délais de réparation (89,80 % des fuites réparées sous 3 jours en 2007 contre 81 % en 2006, et pour un objectif fixé à 90 %),
  - et du faible nombre de fuites non réparées dans les délais (8 sur 4205), **il est proposé de ne pas appliquer de pénalité sur cet engagement en 2007.**
- 46 – *Renouvellement des branchements polyéthylène noir à la 3<sup>ème</sup> casse* :
    - 160 3<sup>èmes</sup> casses de branchements en polyéthylène noir ont été recensées pour l'année 2006.

En 2007, le délégataire a renouvelé 149 des branchements concernés.

Sur les 11 branchements non renouvelés : 9 branchements ont échappé au programme et donnent lieu à l'application de pénalités, 2 branchements ont du être reportés pour cause de voirie neuve (et ne donnent pas lieu à pénalités).

- 149 3<sup>èmes</sup> casses ont été recensées pour l'année 2007.

En 2007, le délégataire a renouvelé 8 des 149 branchements concernés.

Les services considèrent (en l'absence d'éléments contradictoires satisfaisants fournis à ce jour par le délégataire) que seul le renouvellement de 17 3<sup>èmes</sup> casses, enregistrées le dernier trimestre 2007 (période de pointe), aurait pu être reporté en 2008.

Enfin, 2 branchements seront renouvelés ultérieurement dans le cadre d'un « aménagement général de voirie ».

Par conséquent, il est proposé que des pénalités soient appliquées sur les 122 cas restants.

Au total, pour 2007, il est donc proposé d'appliquer la pénalité prévue de 100 € pour chacun des 131 branchements non renouvelés, soit 13 100 €.

Deux engagements sont concernés par l'application de bonus :

**19 – Réparations des Fuites** : Le contrat prévoit l'application d'un bonus de 10 000 € si le délai moyen des fuites sur branchements est inférieur à 1,7 jours. Pour l'année 2007, cette moyenne s'élève à 1,5 jours ce qui confirme l'implication du délégataire. Il est donc proposé d'accorder le bonus.

- **60 – Certification Environnementale** : Le contrat prévoit l'application d'un bonus de 10 000 €/an en cas d'anticipation d'obtention de la certification par rapport à la date objectif de 2010. La certification ayant été obtenue en 2007, il est donc proposé d'accorder le bonus prévu.

Suite au contrôle exercé par la Communauté urbaine sur son délégataire, conformément aux prescriptions du traité de concession du service public de l'eau, il vous est donc proposé d'appliquer pour l'exercice 2007 :

- 19 100,00 € de pénalité (valeur au 10 novembre 2006)
- 20 000,00 € de bonus. (valeur au 10 novembre 2006)

Soit après actualisation, conformément à l'article 34 du contrat de concession, (K du 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 1,02975).

- **19 668,23 € de pénalité**
- **20 595,00 € de bonus.**

## **2.2 – Production des documents de suivi de l'exploitation** (Article 47-1 du traité de concession)

Le délégataire est tenu de produire les documents définis au chapitre XV du traité de concession (Rapport annuel du délégataire, comptes rendus techniques d'exploitation, ...).

Il est également tenu de verser à la collectivité, à des échéances précises, des sommes telles que : le remboursement des annuités d'emprunt (art.6-2), les frais de contrôle eau (art. 16), la redevance occupation domaine public (art. 32), le versement des 400 000€ (art. 18 bis).

Au titre de l'année 2007, l'ensemble des documents précités a été transmis dans les délais convenus entre le Concédant et le Concessionnaire.

De plus, les versements prévus par le contrat de concession ont été honorés aux échéances fixées (voir documents annexes).

Par conséquent, aucune pénalité, pour retard de production de document, ou retard de versement des sommes dues par le Concessionnaire au Concédant, n'est à appliquer au délégataire pour l'exercice 2007.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, conformément aux clauses du contrat de concession du service public de l'eau potable:

- arrêter le montant des pénalités, à hauteur de 19 668,23 €, et le montant des boni, à hauteur de 20 595,00 €, au regard des contrôles effectués.
- demander au délégataire, Lyonnaise des Eaux, de prendre acte de cette décision en la traduisant dans les comptes du fonds de performance.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2008

M. JEAN-PIERRE TURON